

Frossard Sébastien / Page Pierre-André, députés		M1103.10	
Initiative cantonale : Bannir l'huile de palme de nos assiettes		DIAF	
		Cosignataires:	12
Reçu SGC:	17.06.10	Transmis Dir:	25.06.10*
		Parution BGC:	juin 2010

Dépôt et développement

Par motion, et conformément à la LGC (art. 69 let. d), nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un projet de décret qui demande à l'Assemblée fédérale d'interdire ou de réduire fortement l'importation d'huile de palme.

L'huile de palme est à l'origine d'un désastre écologique que chacun connaît.

Cette année, la Suisse va brader 3000 tonnes de beurre sur le marché mondial. Alors que nous importons quelque 60'000 tonnes d'huile de palme, il faut savoir que cette huile est aussi mauvaise que les huiles hydrogénées qu'elle remplace.

L'expansion des plantations de palmiste est la première cause de la destruction des forêts tropicales dans le sud-est asiatique. De surcroît, l'huile de palme contient environ 50 % d'acides gras saturés, qui sont aussi délétères pour les artères. Donc elle favorise le mauvais cholestérol et les maladies cardiovasculaires.

Les autorités fédérales doivent se soucier de la santé de la population en bannissant de nos assiettes l'huile de palme. Elles doivent promouvoir le beurre, l'huile de colza et de tournesol, produits de proximité qui répondent déjà à des normes strictes de production.

Cette intervention favorisera l'auto-provisionnement qui devrait être la base de la consommation dans notre pays.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).